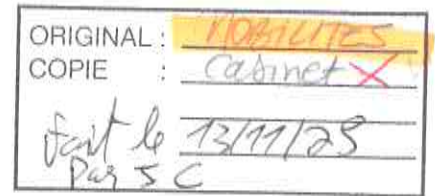
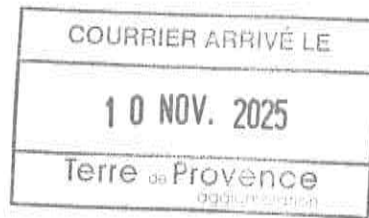


HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Rue Vitala - CS 60516
84 909 Avignon Cedex 9
Téléphone 04 90 16 15 00
www.vaucluse.fr

LA PRÉSIDENTE

→ Mobilité



Avignon, le 06/11/2025

Madame Corinne CHABAUD
Présidente

TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION
Chemin Notre Dame
BP 1
13630 EYRAGUES

Objet : projet de plan de mobilité – consultation des personnes publiques associées

PJ : avis détaillé des services sur le projet de plan de mobilité

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 25 juillet 2025, vous m'avez sollicité pour avis sur le plan de mobilité 2025-2035 de Terre de Provence Agglomération. Au titre des personnes publiques associées, le Département de Vaucluse a procédé à l'examen des documents transmis et formule ci-après son avis de synthèse. L'avis détaillé des services est joint en annexe.

De manière générale, l'orientation du projet en faveur des mobilités actives et des transports collectifs, ainsi que l'attention portée aux liaisons avec les territoires voisins sont à saluer. Compte tenu de l'intensité des échanges quotidiens entre votre territoire et le Vaucluse, notamment vers le bassin avignonnais, il apparaît nécessaire de renforcer l'articulation des actions prévues aux interfaces, afin d'assurer une continuité de service lisible et efficace pour les usagers.

Les enjeux de la mobilité du quotidien pour l'accès aux services, à l'emploi, la formation ou la santé ont été développés dans le cadre du nouveau schéma de services au public du Vaucluse 2024-2029 copiloté par l'Etat et le Département. Ces enjeux sont particulièrement importants pour les publics fragiles qui éprouvent de nombreuses difficultés pour se déplacer.

S'agissant des franchissements de la Durance, le traitement du pont de Bonpas revêt un caractère déterminant pour le Département. Au vu des éléments présentés, l'hypothèse d'une voie réservée aux bus et au covoiturage (VR2+) appelle, préalablement à toute décision, une analyse capacitaire complète et la vérification de la faisabilité géométrique, faute de quoi les conditions de circulation et la fiabilité des temps de parcours pourraient être altérées. En l'état, nous ne pouvons donc pas soutenir les actions n° 1.2.3 et n° 3.4.4, qui prévoient la suppression de la voie centrale au profit d'une VR2+. Si ces actions devaient être maintenues, elles gagneraient à être reconfigurées comme une démarche d'études concertées portant sur l'amélioration des transports collectifs et des circulations cyclables sur l'ouvrage, sans prescrire d'emblée d'aménagements spécifiques sur les rampes et le pont. Cette démarche devra associer étroitement les services du Département de Vaucluse, aux côtés de ceux des Bouches-du-Rhône.



L'accès cyclable au pont de Bonpas et ses raccordements, encore insuffisamment aménagés sur la rive gauche de la Durance, gagneraient à être mieux qualifiés dans le dossier et explicitement intégrés aux cartes des points à sécuriser ainsi qu'au programme d'actions priorisé. Cette inscription revêt un caractère d'autant plus urgent que le Département de Vaucluse réalise actuellement sur la rive droite dans le cadre de l'opération d'aménagement de Bonpas des itinéraires cyclables destinés à sécuriser et faciliter l'accès au pont, lesquels entraîneront à leur achèvement une augmentation des flux de cyclistes à l'arrivée sur la rive gauche.

Le traitement du pont de Rognonas appelle également une coordination technique dès l'amont. Plusieurs options sont évoquées ; leur instruction doit être conduite en co-maîtrise avec les deux Départements, gestionnaires et maîtres d'ouvrage concernés, de sorte à garantir la compatibilité des aménagements projetés avec les contraintes d'ouvrage, les standards de sécurité et les objectifs partagés de continuité cyclable et d'accessibilité.

Dans ces conditions, et sous réserve de la reprise des études relatives au pont de Bonpas avec une analyse capacitaire complète et l'examen de scénarios alternatifs intégrant la sécurisation des accès cyclables, de l'association formalisée du Département de Vaucluse aux études structurantes menées en interface avec les Bouches-du-Rhône, le Département émet un avis favorable assorti de réserves sur le plan de mobilité proposé. Il demeure pleinement mobilisé pour contribuer aux travaux techniques et à l'élaboration du phasage opérationnel.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma meilleure considération.



Dominique SANTONI

**Avis détaillé du Conseil Départemental de Vaucluse sur le Plan de mobilités Terre de Provence
Agglomération**

1. Avis du pôle aménagement sur le volet « infrastructures »

Observations sur l'état des lieux intercommunal et les focus communaux (chapitres 1 à 3) :

- Plus de 50 % des déplacements domicile-travail/études du territoire de Terre de Provence s'effectuent vers ou depuis les intercommunalités du Vaucluse, avec une forte majorité en direction du Grand Avignon. L'amélioration des modes alternatifs vers le Vaucluse, notamment par les ponts de Rognonas et de Bonpas, devrait donc constituer un axe prioritaire d'amélioration et sécurisation. Cela rejoint les nombreuses contributions en faveur de la desserte cyclable du pont de Bonpas, déjà recensées lors de la concertation et de l'enquête publique sur le projet d'aménagement de Bonpas.
- On peut s'étonner que l'accès cyclable au pont de Bonpas ne figure pas parmi les « points à sécuriser » identifiés dans la carte de la page 42. De même, cette problématique n'apparaît pas dans les enjeux relevés sur la commune de Noves en page 75.

Observations importantes sur la stratégie et le plan global d'actions :

- L'amélioration de l'accès cyclable au pont de Bonpas est bien reprise dans les axes stratégiques (page 91, axe 1 « établir des liaisons cyclables avec les territoires limitrophes ») ainsi que dans l'action visant à « développer et jalonner des liaisons piétonnes et cyclables internes continues et sécurisées vers les pôles générateurs » (page 94).
- Cet objectif est décliné dans l'action n°3.4.4 (page 177), qui prévoit l'aménagement du pont de Bonpas avec insertion d'une VR2+ au centre des trois voies et la création de 2 bandes cyclables de 1,5 m en rive, séparées par un dispositif de retenue.

Ce projet devra impérativement être discuté avec le CD13 et le CD84, car sa faisabilité semble très incertaine : la voie centrale sert aujourd'hui au rabattement de 2x2 voies en 2x1 voie de circulation. Sa suppression risquerait d'accroître la congestion déjà importante du secteur et de réduire l'efficacité du projet d'aménagement en cours côté vauclusien. De plus, la largeur disponible sur l'ouvrage ne semble pas permettre de cumuler 3 voies de 3 m, 2 voies cyclables de 1,5 m et un dispositif de retenue.

- L'action n°1.2.3 (page 121) relative au développement du réseau de bus prévoit le même aménagement de VR2+ sur le pont de Bonpas, ainsi que sur la rampe issue du giratoire RD28 (côté Bouches-du-Rhône). Point de vigilance identique à l'action précédente.

Autres observations concernant les actions :

- L'action n°3.4.2 (page 172) prévoit également d'améliorer la circulation cyclable sur le pont de Rognonas, avec quatre scénarios : déplacement des voies de circulation pour insérer une voie cyclable bidirectionnelle, en encorbellement, ou avec une passerelle dédiée aux modes doux (avec deux variantes).

- L'action n°5.1.2 (page 207) propose une étude de faisabilité pour un projet routier de 7 km reliant le pont de Rognonas au secteur de Bonpas via le MIN de Châteaurenard, en alternative à la LEO T2. Si cette étude est menée, le CD84 devra y être associé, compte tenu des impacts potentiellement défavorables sur le trafic du secteur de Bonpas.
- L'action n°5.1.3 (page 209) envisage la création d'un nouvel échangeur sur l'A7 à hauteur de Cabannes (étude de faisabilité en cours). Son impact sur Bonpas serait probablement positif, en réduisant les traversées du pont pour rejoindre l'A7 à Avignon sud.

Compte tenu de ces éléments, le Département émet un avis favorable assorti de réserves sur le Plan de Mobilité arrêté.

2. Avis du pôle développement vis-à-vis du lien avec le plan d'actions commun en faveur de la mobilité solidaire du Vaucluse (PAMS).

Le Département de Vaucluse a été associé à l'élaboration du Plan de mobilités de TDP.

Le plan d'actions proposé et la stratégie adoptée prennent en compte les enjeux de ce territoire et les besoins de sa population notamment en lien avec l'importance des flux domicile-travail et domicile-études entre TDP et le Vaucluse et principalement en direction d'Avignon. En effet Avignon constitue un pôle de services supérieurs qui concentre emploi, formation (lycées et universités), services de santé (hôpital, spécialistes), zones commerciales et équipements culturels qui génèrent de nombreux déplacements quotidiens.

Les enjeux de la mobilité du quotidien pour l'accès aux services, à l'emploi, la formation ou la santé ont été développés dans le cadre du nouveau Schéma de services au public du Vaucluse 2024-2029 copiloté par l'Etat et le Département. Ces enjeux sont particulièrement importants pour les publics fragiles qui éprouvent de nombreuses difficultés pour se déplacer.

Ainsi, le Département de Vaucluse en partenariat étroit avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, et dans le cadre du nouveau Contrat Opérationnel de Mobilité, va lancer en 2026 l'élaboration d'un Plan d'actions commun en faveur de la mobilité solidaire du Vaucluse (PAMS).

Ce Plan issu de la loi LOM consiste à :

- mobiliser les acteurs du territoire sur les problématiques de déplacements des personnes en situation de fragilités économiques ou sociales pour leur mobilité du quotidien ;
- mettre en lisibilité les actions existantes relevant de la mobilité solidaire et inclusive, coordonner et partager ces différentes offres ;
- simplifier l'accès des offres de mobilités pour les publics concernés ;
- identifier d'éventuels besoins en nouvelles actions spécifiques en fonction des publics ou des territoires et les acteurs en capacité de porter ces actions.

Il est à noter que le Plan de mobilités de TDP mentionne bien à plusieurs reprises les difficultés de certains publics pour se déplacer et constate que 17 % des ménages de son territoire sont en situation de précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne en voiture.

Les différentes actions proposées dans le Plan de mobilités TDP, notamment le volet 6 « Services et communication », mentionnent l'importance de la lisibilité et de la facilité d'accès à l'offre de mobilité qui est déterminante pour ces publics fragiles (tarification, achats de titre, conseil en mobilité, offres alternatives et aides ponctuelles...). Ces informations pourraient être échangées avec le Département de Vaucluse dans le cadre du PAMS.

Il est à noter que la fracture numérique, qui est un facteur très limitant pour l'accès à l'offre de mobilité n'est pas mentionnée dans ce volet 6, et nécessite des actions spécifiques pour accompagner l'appropriation de l'offre de mobilité par certains publics.

De plus l'adaptation de la communication en fonction des publics peut aider à atteindre ces publics notamment envers les publics jeunes dont capacité à se déplacer est un facteur déterminant pour leur autonomisation et leur accès à la formation, l'emploi, ou les loisirs.

Autres actions liées à la mobilité solidaire indiquées dans le Plan de mobilités de TDP :

1.1.5 Étudier la faisabilité d'une tarification adaptée tenant compte des publics précaires, des jeunes et des seniors

2.2.1 Développer la pratique du covoiturage à l'échelle de Terre de Provence

2.2.2 Expérimenter un service d'autopartage (cibles : publics précaires, etc.)

3.5.6 Mettre en place l'aide à l'achat solidaire de vélo

Par ailleurs le volet accessibilité PMR est traité sur les aspects accès aux transports en commun et accès aux espaces publics liés à la mobilité et dans l'annexe dédiée.

Le Plan de mobilité TDP évoque également l'importance de la concertation entre AOM, Départements et Région afin de garantir la cohérence des offres de mobilités, l'intermodalité et la multimodalité qui déterminent la continuité des déplacements des usagers et les possibilités de report modal vers des modes de transport plus durables, plus économiques et plus accessibles à tous.

Le projet de SERM du bassin de vie d'Avignon, auquel TDP est associé devrait faciliter cette concertation.